



## Éditorial

### L'emploi agricole une priorité ?

Depuis plusieurs décennies le nombre d'exploitations agricoles diminue. Ces dernières années le phénomène prend des proportions telles que les volumes de production réclament une main d'œuvre plus nombreuse et plus qualifiée.

Si par le passé la charge de travail était reportée sur une présence familiale dans les exploitations, aujourd'hui les crises successives auront eu raison sur la motivation des enfants d'agriculteurs entraînant une recherche de salarié extérieur.

Le phénomène n'est pas nouveau, mais l'absence de volonté à mettre en place une politique claire en faveur de l'emploi agricole a conduit à une raréfaction des candidats susceptibles de répondre aux offres proposées.

Pourtant les discours plus officiels les uns que les autres de la part des responsables syndicaux agricoles évoquent bien évidemment la nécessité de développer des mesures afin d'améliorer l'attractivité vers les métiers de l'agriculture.

Le dire c'est bien, le faire c'est mieux. Combien de contradiction, combien d'hypocrisie faudra-t-il encore voir avant la mise en place de mesures réelles permettant de faire passer un message clair et sans équivoque que le travail en agriculture sera valorisant pour les salariés à venir. Bien-être au travail, respect des conditions de travail, plan de carrière et rémunération honnête qui doit tenir compte de la charge de travail, de l'implication du salarié, le tout en bonne intelligence avec le développement de l'entreprise.

Je ne devrais pas avoir à écrire cela car c'est tout simplement du bon sens. Si mes propos permettent de décomplexer les employeurs pour qu'ils prennent les bonnes mesures alors cet éditorial aura servi à quelque chose.

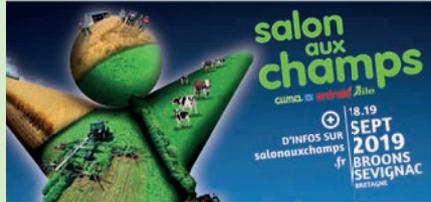
Jean-Luc Hilary  
Président de l'Association  
des salariés agricoles du Morbihan

## Agenda

- **SPACE à Rennes du mardi 10 au vendredi 13 septembre** - Salon International des productions animales - [www.space.fr](http://www.space.fr)



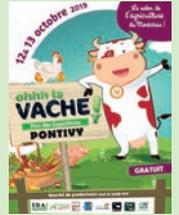
- **Salon aux champs, le 18 et 19 septembre à Broons - Sévignac**



- **Salon de la conchyliculture à Vannes du mercredi 9 et jeudi 10 octobre** au Parc Expo Chorus - [www.salon-ostreiculture.com](http://www.salon-ostreiculture.com)



- **Salon « Ohhh La Vache ! » le samedi 12 et dimanche 13 octobre à Pontivy.** Venez rencontrer les administrateurs de l'Association des salariés agricoles sur leur stand (Hall grand public). L'Association invite tous les salariés agricoles à un apéritif / jour (11h30 sur le stand) et à une tombola.
- **Mardi 22 octobre à 20h à Locminé** Formation : réunion organisée par l'Association des salariés agricoles du Morbihan, sur « Comment gérer l'hyper-prolificité en élevage porcin ».
- **Automne 2019, en soirée à Locminé** Formation : réunion organisée par l'Association des salariés agricoles du Morbihan, sur « Comment préparer financièrement sa retraite ? Epargne, assurance-vie, immobilier ».
- **Samedi 7 décembre** matin, distribution des **colis de Noël du COSSA** (Comité d'œuvres Sociales des Salariés Agricoles) à Plouay, Questembert, Locminé, Ploërmel - après-midi : spectacle pour les enfants à Locoal-Mendon - Pour toute information, contacter l'ANEFA Morbihan au 02.97.46.22.14.



POUR RECEVOIR LE PROGRAMME DES RÉUNIONS, CONTACTER L'ASSOCIATION DES SALARIÉS AGRICOLES AU 02.97.46.22.19, SUIVEZ L'ACTUALITÉ SUR LA PAGE FACEBOOK DE L'ASSOCIATION.

## Loisirs

- **Lanester - Parc des Expositions**
  - Casse-Noisette - 16 novembre 35 € au lieu de 39 €
  - Ninho - 23 novembre - 44 € au lieu de 47 €
  - Aladin, un Noël de génie - 14 et 15 décembre 19 €
  - Age trendre, la tournée des idoles - 25 janvier 2020 - 35 € au lieu de 39 €
  - Franck Dubosc - 1<sup>er</sup> février 2020 - 35 € au lieu de 39 €
- **Lorient - Palais des congrès**
  - Elisabeth Buffet - 7 novembre - 30 € au lieu de 34 €
  - Thomas VDB - 12 décembre - 39 €
  - Magdane - 6 mars 2020 - 36 € au lieu de 39 €
- **Locminé - La Maillette**
  - Le Sommelier - 11 octobre - 39.60 €
  - Sheila - 2 février 2020 - 41.80 €
  - Mickaël Grégorio - 4 avril 2020 - 46.20 €
- **Vannes - Palais des Arts**
  - Stephan Eicher - 4 octobre - 25 € à 37 €
  - Angélique Kidjo - 15 octobre - 25 € à 37 €
  - Renan Luce - 31 octobre - 25 € à 37 €
- **Rennes - Le Liberté**
  - M. Pokora - 16 octobre - 56 € au lieu de 59 €
  - Jeff Panacloc - 10 novembre - 44 € au lieu de 47 €
  - Amhed Sylla - 23 novembre - 40 € au lieu de 43 €
  - Kev Adams - 26 novembre - 39 € à 54 €
  - Aya Nakamura - 19 décembre - 33 € à 47 €
- **Rennes - Le Musikhall**
  - M - 15 novembre - De 35 € à 69 €
  - Jul - 20 novembre - 36 € au lieu de 39 €
  - Soprano - 21 décembre - 36 €
  - Angèle - 25 janvier 2020 - 39 €
- **Nantes - Le Zénith**
  - Sting - 23 octobre - A partir de 67.50 €
  - Kassav - 7 novembre - A partir de 38 €
  - Mika - 20 décembre - A partir de 45 €
- **Brest - La Carène**
  - Les Négresses Vertes - 29 novembre - 28 € au lieu de 31 €
  - Mass Hysteria - 16 novembre - 24 € au lieu de 26 €



## Exploitations Polyculture Elevage

Salaires minima (Morbihan) au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Appellation	Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Ouvrier d'exécution Niveau I (1)	110	10,03	1521.25
- Ouvrier d'exécution Niveau I (2)	120	10.11	1533.35
- Ouvrier spécialisé Niveau II (1)	210	10.16	1540.93
- Ouvrier spécialisé Niveau II (2)	220	10.20	1547.00
- Ouvrier qualifié Niveau III (1)	310	10.35	1569.75
- Ouvrier qualifié Niveau III (2)	320	10.64	1613.73
- Ouvrier hautement qualifié Niveau IV échelon 1	410	11.46	1765.40
- Ouvrier hautement qualifié Niveau IV échelon 2	420	11.88	1801.80
- Contremaître	510	12.07	1830.62
- Responsable adjoint d'exploitation	520	13.47	2042.95
- Responsable d'exploitation	610	14.81	2246.18
- Directeur d'exploitation	620	17.31	2625.35

+ Barème d'indemnisation des kms lorsque le salarié utilise son véhicule personnel pour les besoins de l'exploitation ou indemnisation 2<sup>e</sup> trajet domicile pour les salariés à temps partiel si l'interruption au cours de la journée est supérieure à 2 heures : 0,35 €/km.

## Entreprises Conchylicoles

Salaires minima depuis le 1<sup>er</sup> février 2019 (Salaire horaire brut)

Classification	Echelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Ouvrier et employé	1	10.11	1533.38
- Ouvrier qualifié et employé	2	10.33	1566.75
- Ouvrier hautement qualifié	3	10.61	1609.22
- Chef d'équipe	4	10.90	1653.20
- Cadre (technique ou commercial)	5	12.04	1826.11
- Cadre (responsable d'exploitation)	6	15.82	2399.42

## Entreprises de Travaux Agricoles (Bretagne)

Salaires minima depuis le 1<sup>er</sup> février 2019 - Personnel d'exécution sauf prestation de service à l'aviculture

Emplois (échelons)	Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Salarié occasionnel ou débutant (- 1an)	100	10.03	1521.25
- Conducteur d'engins	110	10.49	1591.02
- Conducteur d'engins spécialisés	120	10.78	1635.00
- Mécanicien ou chauffeur qualifié	130	11.08	1680.50
- Chauffeur ou mécanicien hautement qualifié	140	11.74	1780.60
- Chauffeur ou mécanicien hautement qualifié avec responsabilité chantier ou atelier	150	12.41	1882.22

Les classifications cadres (Salaires mensuels base 169h) : Coefficient 160 : 2799.05 € - Coefficient 170 : 3128.56 € - Coefficient 180 : de gré à gré.

## CUMA de Bretagne et des Pays de Loire

Salaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Coefficient	100	120	140	160	180	200	220
Salaire horaire €	10.03	10.64	11.37	12.12	12.91	13.67	14.43
Salaire mensuel	1521.25	1613.77	1724.49	1838.24	1958.06	2073.33	2188.60

## Maraîchage (Morbihan et Ile-et-Vilaine)

Salaires minima au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Coefficient 100 SMIC (10.03 €) - 105 : 10.03 € - 120 : 10.03 € - 135 : 10.43 € - 150 : 11.09 €

## Exploitations d'Horticulture et des pépinières

Selon commission mixte du 27 juin 2019, application après publication au JO

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
110	10.03*	1521.25
120	10.13	1536.42
210	10.23	1551.58
220	10.31	1563.71
310	10.50	1592.54
320	10.63	1612.25
410	11.10	1683.54
420	11.51	1745.72

\*SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Entreprises du Paysage

Salaires minima depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 (National).

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
O1	10.17	1542.48
O2	10.20	1547.03
O3	10.30	1562.20
O4	10.51	1594.05
O5	10.90	1653.20
O6	11.40	1729.04
E1	10.17	1542.48
E2	10.20	1547.03
E3	10.62	1610.74
E4	11.28	1710.84

Pour les salaires mensuels bruts des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM 1 : 1935 € - TAM2 : 2030 € - TAM3 : 2175 € - TAM4 : 2358 €).

Pour les salaires annuels bruts des cadres (C : 32000 € - C1 : 36895 € - C2 : 36895 € - C3 : 38590 € - C4 : 39750 € - C5 : 42450 €).

## Entreprises de Prestations de Services à l'Aviculture

(Ramassage Volailles - Bretagne)

Salaires minima depuis le 1<sup>er</sup> février 2019 :

Coefficient 100 : 10.03 € - 110 : 10.49 € - 120 : 10.78 € - 130 : 11.08 € - 140 (Chef d'équipe niveau 1) : 11.74 € - 150 (Chef d'équipe niveau 2) : 12.41 €

## Exploitations forestières et Scieries (Bretagne - Personnel ouvrier)

Salaires minima depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Coefficient 100 : 10.03 € - 105 : 10.03 € - 110 : 10.03 € - 115 : 10.03 € - 125 : 10.03 € - 135 : 10.03 € - 150 : 10.05 € - 170 : 10.52 € - 200 : 11.58 € - Agent de maîtrise : de 190 (11.21 €) à 370 (17.43 €) - Cadres : de 280 (14.40 €) à 600 (25.42 €)

## Exploitations arboricoles

(Certains départements de l'Ouest dont le Morbihan)

Salaires minima au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Niveau I : 10.03 € - Niveau II : 10.03 € - Niveau III éch.1 : 10.03 € - Niveau III éch.2 : 10.03 € - Niveau IV éch.1 : 10.28 € - Niveau IV éch.2 : 10.38 € - Contremaître 10.58 € - Chef culture : 15.51 € - Directeur exploitation : 18.95 €

# Fiche de paie

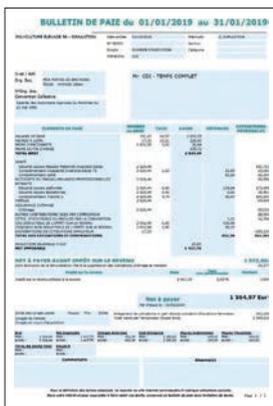
Tout employeur doit remettre au salarié un bulletin de paie, aussi l'Association des salariés agricoles du Morbihan a organisé fin avril, une réunion sur le sujet avec un ancien conseiller social d'un centre de gestion. Voici quelques questions et réponses entendues.

**Est-ce qu'un employeur peut encore faire seul la fiche de paie de son salarié ?**

Dans le cas d'une exploitation agricole (avec un ou quelques salariés), il y a encore des employeurs qui font leurs fiches de paie mais cela reste rare. Par contre, avec le TESA (Titre Emploi Simplifié Agricole - voir site de la MSA), des agriculteurs réalisent plusieurs formalités en ligne, dont la fiche de paie, et ce gratuitement.

**Est-ce qu'il y a des mentions obligatoires sur la fiche de paie ?**

Oui, le nom et adresse de l'employeur, son code APE ou NAF : son activité exercée, le nom de la Convention Collective de travail, le coefficient hiérarchique du salarié dans cette convention, le nom et emploi du salarié, le nombre d'heures travaillées à taux normal et les heures supplémentaires, le montant et assiettes des cotisations à la charge du salarié et aussi de l'employeur... Depuis 2019, les fiches de paie sont établies sous une nouvelle forme dite « bulletin de paie simplifié ».



**Que doit-on regarder sur sa fiche de paie ?**

Tout et bien la lire (Coefficient indiqué, convention collective, taux...) mais un point à ne pas négliger : le compteur des congés payés qui est en bas de la fiche de paie.

**Quelles remarques sur les avantages en nature ?**

Les frais de repas, les frais de déplacements sont des avantages en nature. A noter que les frais de déplacements sont ceux réalisés dans le cadre du travail (aller sur un chantier, aller faire des achats pour l'entreprise ou aller à la déchetterie...) mais en aucun cas les déplacements domicile-entreprise.

**S'il y a litige avec son employeur sur le nombre d'heures travaillées, sur les salaires ?**

Le mieux est de faire un relevé des heures travaillées chaque mois. Ce relevé peut être signé par l'employeur et le salarié. Il servira de preuve en cas de contestation. A noter que le temps d'habillage, de déshabillage, de prise de la douche (pour des raisons sanitaires) sont comptabilisés comme étant du temps de travail. Le salarié a 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.

**Combien de temps doit-on conserver ses bulletins de salaire ?**

Sans limitation de durée. Jusqu'à la liquidation de sa retraite, donc toute sa vie professionnelle. Les notes de frais doivent être conservées 3 ans tout comme les échéances d'allocations chômage.

**Peut-on recevoir une prime d'ancienneté dès le début de son contrat ?**

Oui, l'employeur peut toujours accorder un avantage à son salarié plus favorable que celui indiqué sur la Convention Collective. Toutefois, ces cas restent exceptionnels.

**Les dispositions notées dans une convention collective peuvent-elles être plus favorables que celles indiquées dans le droit du travail ?**

Oui. C'est le principe de hiérarchie des normes dans le droit social (la supériorité des normes légales et réglementaires sur les accords négociés par les partenaires sociaux). Ainsi la convention collective de travail des exploitations agricoles du Morbihan accorde au salarié après 9 mois de présence dans l'entreprise, une prime annuelle (Equivalent à un « 13<sup>ème</sup> mois »).

**Un accord d'entreprise « peut-il donner du moins favorable » pour le salarié par rapport au droit du travail ?**

Oui, à titre d'exemple les heures supplémentaires sont payées à 125% et un accord d'entreprise (signé par les syndicats) peut indiquer que ces heures sont payées à 110 % (moins favorable pour le salarié). Cela est possible du fait de la nouvelle hiérarchie des normes (loi Travail du 8 août 2016 ou encore plus récemment avec le projet de réforme du Code du travail). Depuis l'inversion de cette hiérarchie des normes, l'accord d'entreprise peut primer sur l'accord de branche. A titre d'exemple : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un accord d'entreprise peut prévoir une indemnité de licenciement moins importante que celle prévue par l'accord de branche. À condition toutefois de respecter les planchers fixés par la loi.

Retrouvez un modèle de fiche de paie (Salarié agricole du Morbihan) sur [www.agriemploi56.com](http://www.agriemploi56.com) ou demander le compte-rendu de la réunion à [simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr](mailto:simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr)

Pour recevoir le

## Bulletin d'adhésion

retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles

Avenue Borgnis Desbordes

CS62398 - 56009 VANNES CEDEX - 02 97 46 22 19

Nom ..... Prénom .....

Profession .....

Adresse .....

Tél. .... Email : .....

Tarifs des cotisations : Célibataire 17 € - Couple 24 € - Chômeur 13 €

Carte CEZAM remise avec l'adhésion

## Formation des salariés

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le FAFSEA s'est rapproché d'OPCALIM dans une logique de filières cohérentes avec les secteurs déjà couverts par le FAFSEA. Vos branches professionnelles ont été parties prenantes de ces négociations. L'accord constitutif du futur opérateur de compétences (OPCAPIAT) recouvre l'agriculture au sens large, la coopération agricole, les industries agro-alimentaires, la pêche, les cultures marines, la coopération maritime et les acteurs des territoires. Depuis avril 2019, le FAFSEA continue d'être votre interlocuteur. Jusqu'au 31 décembre 2019, il agit en nom et pour le compte d'OCAPIAT. Le FAFSEA conserve en 2019 son rôle d'opérateur du CEP (conseil en évolution professionnelle).

**Votre interlocuteur :**

FAFSEA Délégation Ouest -  
35 bd Solferino - 35000 Rennes -  
02 23 25 22 21 [grandouest@fafsea.com](mailto:grandouest@fafsea.com)

Julie Jacq, du FAFSEA Bretagne



## Adhérer, c'est :

- Gagner de l'argent en pouvant :
  - Bénéficier de réductions dans 100 magasins du département (optique, bijouterie, pneumatiques...) et d'achats groupés
  - Acheter des billets de concerts à tarif réduit (région Bretagne)
  - Avoir des réductions sur les loisirs (Disneyland, Puy du Fou, zoos, patinoires, piscines, ski...)
  - Pouvoir voyager à moins cher
- Avoir une couverture assurance maladie-chirurgie à un tarif de groupe avec Mutualia Bretagne
- S'informer sur sa vie professionnelle (Flash info mensuel envoyé uniquement aux adhérents)
- Participer gratuitement à des réunions techniques spécifiques par métier
- Avoir des renseignements liés à votre métier (sur RDV ou au 02 97 46 22 19)
- Soutenir votre association qui représente les salariés de la production agricole.



Rejoignez-nous sur Facebook

02 97 46 22 19



## LES OFFRES D'EMPLOI DE L'ANEFA MORBIHAN

www.agriemploi56.com ou www.lagriculture-recrute.org

emploi56@anefa.org

Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX - Tél. : 02.97.46.22.14

Toutes les offres sur la page Facebook de l'ANEFA Morbihan 

### Arboriculture

**Noyal-Pontivy - OAR112512-56** - Producteur de pommes recherche salarié(e) pour la cueillette, la vente directe, la livraison et les marchés - Maîtrise de la conduite d'un fourgon - CDD tps plein 6 mois

### Volaille

**Kerfourn - OAV119606-56** - EARL (Poules pondeuses) recherche un agent d'élevage avicole pour le tri, ramassage œufs et appui cultures.- CDI tps plein

**Plouay - OPE119567-56** - GAEC (Elevage avicole bio, vente directe et vente à la ferme) recherche salarié(e) agricole polyvalent (suivi élevage, vente, cultures) - CDD mi-temps 7 mois.

**Moréac - OAV119154-56** - EARL (Dinde et poulets) recherche agent d'élevage avicole au coefficient 220, maîtrise conduite tracteur - CDD 5 mois

### Lait

**Sainte-Hélène - OVL119862-56** - GAEC (120 VL,170 génisses, 160 ha 2 robots traite et alimentation) recherche Responsable d'élevage expérimenté - Souhait transmission - CDI tps plein

**Grand-Champ - OVL119688-56** - EARL (55 VL, 75 ha, bâtiments récents, commercialisation directe Pommes de terre) recherche agent de traite (Lundi au vendredi, 3h/jour fin d'AM) CDI tps partiel

**Caden - OVL118759-56** - GAEC recherche vacher polyvalent expérimenté - 1500 € net mini - CDI tps plein

**Malguénac - OVL115530-56** - GAEC (130 VL, Bovins viandes, robot de traite) recherche vacher - CDI tps plein

**Augan - OVL115686-56** - EARL (Nouvelle salle de traite, système pâturant ) recherche vacher (ère) pour traite et conduite matériels et entretien bâtiments - CDD tps plein de 6 mois

**Bohal - OVL120611-56** - Exploitation (65 VL, 25 Blondes d'Aquitaine) recherche agent d'élevage laitier - CDD 3 mois

**Brandivy - OVL120068-56** - SCEA (200 VL, 215 ha, agriculture bio) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein

**Hennebont - OVL120986-56** - EARL (55 VL) recherche vacher, maîtrise conduite tracteur - CDI tps plein

**Roudouallec - OVL119703-56** - EARL (90 VL, 120 ha) recherche agent d'élevage laitier - 1 Dimanche soir/2 - CDI tps plein

**Ploemeur - OVL120119-56** - GAEC (90 VL,110 ha bio) recherche technicien d'élevage - Souhait transmission - CDD tps plein 4 mois

**Allaire/Elven/Le Fauët/Locminé/Muzillac/Ploërmel-Malestroit** - Service de remplacement recherche 6 vachers pour assurer des remplacements chez des éleveurs laitiers - Chèques-déjeuner et indemnités kilométriques - CDI temps plein

**Bignan/Malestroit/Secteur Vannes** - Groupement d'employeurs départemental recherche 3 vachers expérimentés capables de remplacer l'éleveur - CDI temps plein

**Grand-Champ** - Groupement d'employeurs départemental recherche vacher pour exploitation de 60 VL - 1 WE/mois - CDI temps plein

**Muzillac** - Groupement d'employeurs départemental recherche agent de traite à temps partiel (1 WE/mois et vacances scolaires) CDI tps partiel.

### Porc

**Caden - OPO118192-56** - Maternité collective recherche technicien(ne) élevage porcin pour seconder chef élevage CDI tps plein

**Crédin - OPO119009-56** - GAEC (170 Truies NE, FAF) recherche agent d'élevage porcin - CDI mi-temps

**Gourin - OPO120117-56** - EARL (360 Truies NE, conduite 4 bandes) recherche technicien(ne) élevage porcin, débutant accepté - CDI tps plein

**Guer - OPO119345-56** - EARL (190 Truies NE, conduite 5 bandes) recherche technicien(ne) élevage porcin - CDD tps plein 6 mois

**Neuillac - OPO121044-56** - SCEA (600 Truies) Maternité associative recherche technicien(ne) élevage porcin pour intégrer équipe dynamique de 3 salariés - Bâtiments fonctionnels - CDI tps plein

**Locqueffret - OPO116929-56** - SCEA (600 Truies NE) recherche technicien(ne) élevage porcin +cultures - CDI tps plein

**Noyal-Pontivy - OPO120762-56** - EARL (180Truies NE) recherche technicien(ne) élevage porcin - CDI tps plein

**Mauron - OPO121342-56** - SCEA (450 Truies NE) recherche resp. élevage porcin - Permanences 1WE/3 - CDI tps plein

**La Croix-Héléan - OPO120674-56** - EARL (300 Truies NE, cage balance) recherche technicien(ne) porc - CDI tps plein

**Josselin/Questembert** - Service de remplacement recherche 2 techniciens(nes) d'élevage porcin pour assurer des remplacements chez des producteurs de porcs- Chèques-déjeuner et indemnités kilométriques - CDI temps plein

### Grandes Cultures

**Guer - OCM120077-56** - ETA recherche chauffeur d'engins agricoles expérimenté - CDI tps plein

**Secteur Pontivy - OCM115763-56** - ETA recherche 1 chauffeur d'engins agricoles expérimenté - CDI tps plein

**Malguénac - OCM115763-56** - ETA recherche son responsable de parc matériels agricoles expérimenté - CDI tps plein

**Languidic - OCM109503-56** - ETA recherche chauffeur d'engins agricoles, Permis PL - CDD tps plein 6 mois

**Néant/Yvel - OCM120743-56** - CUMA recherche chauffeur - mécanicien d'engins agricoles expérimenté - CDI tps plein

**Evellys - OCM121173-56** - CUMA recherche chauffeur d'engins agricoles expérimenté - CDI tps plein

**Moustoir-Ac - OCM120495-56** - ETA recherche chauffeur d'engins agricoles expérimenté - CDI tps plein

### Paysage - Maraîchage

**Baden - OPA119553-56** - Paysagiste recherche ouvrier(e) paysagiste polyvalent pour rejoindre équipe de création - Permis B et EB - CDI tps plein

**Kervignac - OPA116733-56** - Paysagiste recherche ouvriers(e) du paysage expérimenté - Permis EB - Panier repas et avantages CE - CDD tps plein 6 mois

**Plouhinec - OMA121214-56** - GAEC (légumes plein champ) recherche ouvrier(e) maraîcher - CDD tps plein 3 mois

**Pluméliau - OMA 121071-56** - Individuel recherche 2 agents de conditionnement Pommes de terre - CDD 1 mois

### Postes pour débutants

**Apprentis** jusqu'à 30 ans : Nombreux contrats d'apprentissage en 2 ans (en lait, porc, machinisme, paysage) avec formation (BPREA, Bac pro agricole, BTS) en septembre/octobre.

**Adultes** en reconversion (demandeurs d'emploi) souhaitant devenir vacher ou porcher, formation en entreprise (Secteur Locminé, Pontivy, Lorient, Vannes, Ploërmel) et en centre de formation agricole à Crédin durant 3 mois puis après formation recrutement en CDD de 6 mois minimum.

GE : Groupement d'employeurs - ETA : Entreprise de travaux agricoles - EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole - VL : Vaches laitières  
TPA : Traite par l'arrière - NE : Naisseur-Engraisseeur - CDI : Contrat à durée indéterminée - CDD : Contrat à durée déterminée

## Social

### Elections MSA 2020 : et si je devenais délégué MSA ?

Pour tous ceux qui souhaitent défendre leur activité et leur qualité de vie, le mandat de délégué MSA est l'occasion de s'engager pour son territoire et de transmettre son expérience du monde agricole et rural.

#### Mon délégué, mon meilleur relais !

Tous les cinq ans, en tant que ressortissant du régime de protection sociale agricole, vous êtes invités à participer aux élections cantonales de la MSA. En janvier 2020 se tiendra le 19<sup>ème</sup> scrutin à l'issue duquel seront élus 420 délégués cantonaux en Morbihan et en Ille-et-Vilaine.



#### Présentez votre candidature

Vous êtes membre du collège des salariés agricoles : il s'agit d'une candidature sur les listes des organisations syndicales. En devenant délégué, vous contribuez à la mise en place d'actions de prévention santé et de santé-sécurité au travail pour les salariés agricoles. Vous participez à la mise en place des prestations d'action sociale pour aider les familles agricoles. Vous participez au débat sur les évolutions législatives et notamment sur les pensions de retraite. Se présenter comme délégué c'est aussi conserver ce qui fait le fondement de la MSA : la proximité. Par ce mandat, vous vous engagez à agir pour le développement des solidarités et des services de proximité, et à contribuer à l'amélioration du cadre de vie de tous, qu'ils soient bénéficiaires de la MSA ou non.

#### Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez la MSA au 02 99 01 80 26.

Rendez-vous sur notre site <https://portesdebretagne.msa.fr/>

ou sur le site dédié

<https://electionsmsa2020.fr/>

#### Vous souhaitez vous présenter ?

Contactez les organisations syndicales.

